

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 28 janvier 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

—

**Annonces de Didier Guillaume 15 mesures pour renforcer la lutte contre la maltraitance animale  
et améliorer le bien-être des animaux domestiques**

—

Didier Guillaume, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a présenté ce matin en conférence de presse 15 mesures visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale et améliorer le bien-être des animaux domestiques, d'élevage et de compagnie. (<https://agriculture.gouv.fr/didier-guillaume-presente-un-plan-gouvernemental-pour-la-protection-et-lamelioration-du-bien-etre>).

Didier Guillaume : « Deux principes guident ces annonces : celui de l'ambition et celui de la rationalité. Les animaux domestiques sont des êtres sensibles, ils ont droit à du respect et à de la bienveillance. Mais l'amélioration du bien-être animal doit tenir compte de la réalité économique des filières ».

Ces mesures concernent en premier lieu l'amélioration du bien-être animal en élevage.

Un arrêté ministériel sera publié dans les prochains jours, interdisant la castration à vif des porcelets fin 2021. Il imposera par ailleurs, pour tout élevage de porcs, des systèmes d'abreuvement et l'accès à des matériaux manipulables. Les éleveurs auront un an pour se mettre en conformité avant que des sanctions ne soient prises.

La fin du broyage des poussins a été annoncée par Didier Guillaume le 13 janvier dernier à Berlin, avec la Ministre allemande Julia Klockner. En complément des 4 millions d'euros mobilisés depuis 2016 pour déployer une méthode de sexage in ovo, un appel à projet de 300 000 euros sera lancé en 2020 pour tester les alternatives.

Plus globalement, un décret sera prochainement présenté au conseil d'Etat, pour aller vers l'interdiction de toute pratique douloureuse en élevage et pouvoir imposer un référent bien-être animal dans chaque élevage.

---

Contacts presse

**Service de presse de Didier GUILLAUME** - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Les conditions de transport seront également renforcées. Des textes réglementaires seront pris au 1<sup>er</sup> semestre pour pouvoir augmenter les contrôles sur les transports de longue durée, en habilitant les vétérinaires privés. L'objectif est d'assurer 5% de contrôles au chargement des animaux. Les sanctions seront élargies, en cas de non-respect de la réglementation telles qu'une absence de certificat de compétence ; l'utilisation d'un véhicule non agréé ou non conforme ; l'absence d'un carnet de route validé.

Enfin, des mesures sont prises pour lutter contre l'abandon des animaux de compagnie. Un texte réglementaire sanctionnera très prochainement l'absence d'identification des chats, au même titre que pour les chiens. Afin de prévenir les achats impulsifs, la vente d'animaux sera interdite dans les véhicules ; la vente dans les foires et expositions ne sera possible qu'en présence d'un vétérinaire. Pour aller plus loin, le Premier Ministre a confié une mission à Loïc Dombreval fin décembre. Un rapport est attendu sous 6 mois.

A travers ces annonces, le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation confirme la volonté forte du Gouvernement de concilier au mieux sensibilité des animaux, regard de la société et, pour les animaux d'élevage, travail des agriculteurs.